

FISCALITE GAZOLE

Flash réglementaire - Janvier 2016

1. Taux de remboursement régionaux et taux forfaitaire pondéré pour le deuxième semestre 2015

Le 8 décembre 2015, les taux de remboursement de la TICPE, valables pour le deuxième semestre 2015, ont été publiés par la Direction générale des douanes et des droits indirects.

REGIONS	Taux de remboursement pour le 2 ^{ème} semestre 2015 (en euro/hl)
ALSACE	4,98
AQUITAINE	4,98
AUVERGNE	4,98
BASSE-NORMANDIE	4,98
BOURGOGNE	4,98
BRETAGNE	4,98
CENTRE	4,98
CHAMPAGNE-ARDENNE	4,98
CORSE*	2,48
FRANCHE-COMTE	4,98
HAUTE-NORMANDIE	4,98
ILE-DE-FRANCE	4,98
LANGUEDOC-ROUSSILLON	4,98
LIMOUSIN	4,98
LORRAINE	4,98
MIDI-PYRENEES	4,98
NORD-PAS-DE-CALAIS	4,98
PACA	4,98
PAYS DE LA LOIRE	4,98
PICARDIE	4,98
POITOU-CHARENTES*	2,48
RHONE-ALPES	4,98
TAUX FORFAITAIRE PONDERE	4,87

Source : circulaire du 4 décembre 2015 - remboursement d'une fraction de la Taxe Intérieure de Consommation sur le gazole utilisé par les transporteurs routiers de marchandises (NOR : FCPD1527887C)

2. TICPE gazole au 1^{er} janvier 2016

- Au 1er janvier 2016, la **TICPE appliquée au gazole routier** a augmenté de + 1,99 €/hl au titre de la taxe carbone et de + 1 €/hl au titre du rapprochement des fiscalités sur les carburants, soit + 2,99 €/hl au total.

REGIONS	TICPE gazole totale par REGION au 1 ^{er} janvier 2016 en euro/hl
ALSACE	51,16
AQUITAINE	51,16
AUVERGNE	51,16
BASSE-NORMANDIE	51,16
BOURGOGNE	51,16
BRETAGNE	51,16
CENTRE	51,16
CHAMPAGNE-ARDENNE	51,16
CORSE*	48,66*
FRANCHE-COMTE	51,16
HAUTE-NORMANDIE	51,16
ILE-DE-FRANCE	51,16
LANGUEDOC-ROUSSILLON	51,16
LIMOUSIN	51,16
LORRAINE	51,16
MIDI-PYRENEES	51,16
NORD-PAS-DE-CALAIS	51,16
PACA	51,16
PAYS DE LA LOIRE	51,16
PICARDIE	51,16
POITOU-CHARENTES*	48,66*
RHONE-ALPES	51,16

*Seules les régions Corse et Poitou-Charentes renoncent à la fraction régionale de TICPE applicable sur leur territoire (1,15 €/hl) et ne majorent pas la TICPE nationale au titre du financement de grands projets d'infrastructure de transport (1,35 €/hl).

Source : circulaire du 21 décembre 2015 fixant les Taux de la Taxe Intérieure de Consommation régionalisés pour les supercarburants et les gazoles applicables au 1^{er} janvier 2016 (NOR : FCPD1531892C)

- **Effets sur les indicateurs publiés par le CNR**

En 2016, le **taux de TICPE appliqué au gazole professionnel** devrait rester inchangé à 43,19 €/hl, selon les dernières annonces du Gouvernement. Conséquence, le taux forfaitaire de remboursement partiel de TICPE bénéficiant aux entreprises de TRM pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes devrait augmenter dans les mêmes proportions que la TICPE. Dans ces conditions, le coût en TICPE nette serait stable en 2016 pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes.

Indicateurs	Effet lié à l'augmentation de la TICPE en janvier 2016 (toutes choses égales par ailleurs)
Indice CNR Gazole professionnel (avec remboursement partiel de la TICPE)	Sans effet
Indice CNR gazole hors TVA (hors remboursement partiel de la TICPE)	+ 3,7 % par rapport à décembre 2015 (+ 0,0299 €/l)
Prix CNR Gazole cuve (hors remboursement partiel de la TICPE)	+ 0,0299 €/l (+ 3,7 % par rapport à décembre 2015)
Prix CNR Gazole pompe (hors remboursement partiel de la TICPE)	+ 0,0299 €/l (+ 3,5 % par rapport à décembre 2015)